ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chèques-service

Question écrite n° 4764

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des travailleurs qui ne peuvent être rémunérés à l'aide de chèque emploi-service dans la mesure où ils bénéficient déjà d'un emploi dans le cadre d'un contrat de travail à temps partiel, même lorsque le nombre d'heures effectuées est inférieur à vingt heures par semaine. En conséquence, il lui demande si un assouplissement de cette réglementation peut être envisagé.

Données clés

Auteur : M. Dominique Dupilet
Circonscription : Pas-de-Calais (6e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4764
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3508